



SECTION SPORTIVE BASKET-BALL LYCEE FRANÇAIS DE LOME

1. Objectifs de la section

La section sportive scolaire de basket s'adresse aux élèves et futurs élèves du Lycée Français de Lomé qui souhaitent accéder à des performances sportives de niveau élevé ou en corrélation avec les objectifs d'un club.

Les objectifs seront axés sur 4 plans : **scolaire, éducatif, pédagogique et sportif**

2. Les élèves concernés

Pour la rentrée 2021, il est ouvert aux élèves de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale.

3. L'aménagement du temps scolaire

Dans le but de permettre aux jeunes de progresser au mieux et de bénéficier du meilleur en ce qui concerne les contenus des entraînements, la section sportive basket-ball du LFL disposera de deux plages d'entraînements de 2 heures en plus du temps scolaire, soit 4 heures par semaine.

COLLEGE		LYCEE	
Jours	Heures	Jours	Heures
Mercredi	7h30 - 9h25	Mardi	17h05 ó 19h05
Samedi	8h00 - 10h00	Jeudi	17h05 ó 19h05

4. L'encadrement

Le coordonnateur de la section sportive

Un professeur d'EPS

Un entraîneur diplômé désigné par la FNB-TOGO

5. Entraînements

Mise en place d'une planification annuelle comprenant les entraînements, les compétitions, les stages et les périodes de repos.

6. Recrutement et sélection des élèves

1. La date limite de dépôt des dossiers de candidature des **nouveaux élèves** est fixée au **lundi 21 juin 2021**.
2. Pour les **élèves déjà scolarisés au LFL**, des tests de sélection auront lieu sur le plateau les **mercredis 14 avril 2021** pour le collège et **21 avril 2021** pour le lycée de **15h30 à 18h00**.

3. Pour les nouveaux élèves, ce test aura lieu le **mercredi 23 juin 2021 de 15h00 à 18h00**.
4. La détection comporte des tests physiques, des matchs et un entretien.
5. Les dossiers scolaires des candidats seront ensuite étudiés par une commission d'admission présidée par le chef d'établissement.
6. Les élèves devront également passer une visite médicale obligatoire. L'inscription ne deviendra définitive qu'à l'issue de cette visite.

S'engager au sein de la section sportive c'est :

- Participer à tous les entraînements ;
- S'inscrire à l'association sportive de l'établissement (ASLFL) et participer aux compétitions programmées ou sur invitation ;
- Etre licencié à l'UNSS ou à un club au Togo ;
- Gérer de front vie sportive et vie scolaire ;
- Valider chaque année la poursuite de l'inscription au sein de la section.

7. Suivi des élèves

Aucun élève ne doit abandonner la section sans autorisation parentale et administrative comme c'est le cas pour les autres enseignements optionnels.

Une évaluation continue sera faite (assiduité, progrès dans l'activité, comportement)

La section sportive est enseignement optionnel à part entière. Une note est attribuée chaque trimestre aux élèves. Cette note sera inscrite sur le bulletin trimestriel de l'élève.

Les inscrits des classes de terminales auront une note bonus chaque trimestre et des appréciations sur PARCOURSUP.

8. Conditions financières

La participation financière aux frais généraux est fixée à **72 000 FCFA (110 p) par trimestre**.